

CORONAVIRUS

Point de situation DGCCRF du 18/03/2020

Une audio conférence s'est tenue ce mardi 18 mars à 10 h 40, en présence de Mmes BEAUMEUNIER, Directrice Générale, OUDOT, Cheffe de la sous-direction 2 (RH), et LUCOTTE, chargée de la politique hygiène et sécurité, de M. SCHWOB, Chef du service du soutien au réseau, et des organisations syndicales de la DGCCRF.

Cette réunion a permis de faire remonter les pratiques locales (et notamment les mauvaises) avant la tenue de la réunion quotidienne du CODIR.

Pour ce qui est des instructions :

- le SG du ministère de l'intérieur a diffusé celle concernant les DDI hier soir ;
- le SGMAP fait un document équivalent pour les DIRECCTE ;
- la DGCCRF écrit des instructions plus précises dans le cadre du respect des consignes de Bercy.

Pour la DGCCRF, la Directrice Générale a précisé :

- Les TN ou autres activités qui doivent subsister sont en cours de recensement ;
- En cas de problème de sécurité sanitaire, même à leur domicile, les agent-es peuvent être mobilisés par les directions locales, sauf s'ils sont considérés à risque ou gardent leur enfants.
SOLIDAIRES rappelle que l'instruction DDI précise « *il convient d'éviter un fonctionnement par roulement ou brigade, qui augmenterait mécaniquement le volume d'agents faisant exception au principe du télétravail ou travail à distance* ». Or c'est bien souvent ce qui est préconisé dans bon nombre de structures... Et le niveau de présentiel constaté localement est bien au-delà de ce qui convient pour éviter la propagation de l'épidémie !
- Pas d'accueil du public présentiel.
- Pour les contrôles qui devraient être effectués : il y en aura peu, car pas grand-chose d'ouvert. Dans ce cas, il faut respecter les gestes barrières : 1 mètre de distance et lavage de main, les masques n'étant pas disponibles car réservés aux personnels de santé. La Directrice Générale a précisé pour le gel hydroalcoolique qu'il était utile d'en avoir pour les contrôles, mais que la DG ne savait pas ce qui se passe au niveau local, et ignore si des réquisitions sont possibles pour les personnels DGCCRF. Pour SOLIDAIRES : si les contrôles ne peuvent pas être menés en sécurité, sur des missions indispensables, ils ne doivent pas avoir lieu. Les instructions doivent être le plus claires pour éviter le grand n'importe quoi.
- Sur les suites en cours, la réponse devrait se trouver dans l'instruction DGCCRF. Toutes les organisations syndicales ont pointé du doigt le caractère très vague des missions reprises dans l'instruction DDI.
- Mme Beaumenier « souhaite » que des collègues « qui n'auraient rien à faire » aident leurs collègues d'autres directions, comme cela a commencé dans certains pôles C en appui aux pôles 3^E... quasi annihilé par des réformes l'année dernière, et dont on voit bien aujourd'hui à quel point les réformes en cours mettent à mal la capacité d'intervention des services publics !

Précisions de M. SCHWOB :

- Si les gens peuvent faire quelque chose c'est du travail, le résultat compte, sur ordinateur professionnel ou personnel... seul le résultat compte. Par télétravail il est entendu toute forme de travail à distance, sachant qu'il s'agit de toute façon d'un travail en mode dégradé vu les circonstances...
- Il est étudié la possibilité de mettre à disposition des modules de formation à distance.
- Les collègues qui veulent de leur propre initiative mettent en jeu la santé des autres, et cette attitude ne relève pas de la conscience professionnelle !
- Un prochain point de situation se tiendra en audioconférence vendredi matin.

Solidaires attend avec impatience les instructions de la DGCCRF, pour vérifier que la santé des collègues mais également de l'ensemble de la population est bien la priorité qui est donnée

Solidaires a regretté d'ailleurs que le Ministre de l'économie n'ait pas repris la main fonctionnellement et hiérarchiquement sur les personnels de la DGCCRF, et pose la nécessaire question du contrôle des prix sur l'approvisionnement.

Solidaires a rappelé la difficulté d'effectuer des contrôles dans le cadre actuel (avec les files d'attente, entre la clientèle en colère et les professionnels débordés, ça ne s'est pas toujours bien passé hier).

Pour les personnes fragiles ou malades, les collègues doivent contacter le médecin de prévention du Ministère de l'économie par courriel, en l'absence de médecin de prévention dans le département c'est le médecin coordinateur national qui prend le relais.

Sur la perte de jours RTT pour les agents en ASA, pas de réponse précise de la DG, de même que sur les parents à qui il a été demandé de se mettre en garde enfant malade, sans savoir si cela imputait ou non le plafond de 12 jours par an...

Enfin, à la question de savoir si des collègues souffrent du coronavirus, la réponse de la Directrice Générale est qu'il y en a, sans plus de précisions car aucun recensement n'est tenu au ministère...

Pour **Solidaires**, cela devrait pourtant être le cas, pour informer en maximum les collègues qui pourraient avoir été en contact, prendre les mesures d'hygiène qui s'imposent correctement, et éviter la propagation de rumeurs...

Aux collègues malades, du coronavirus ou d'autres pathologies, SOLIDAIRES adresse ses vœux de rétablissement, et à toutes et tous, bon courage à vous et à vos proches dans les semaines qui viennent !

Solidaires continuera à vous informer de l'évolution de la situation, en essayant de maintenir un lien entre toutes et tous dans un contexte d'isolement inédit dans le pays...